

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2024



Photo Franck Vogel pour le Fonds de dotation botanic

FONDS DE DOTATION BOTANIC

(Loi n°2008-776 du 4 août 2008)

Déclaré le 16 juillet 2021 à la Préfecture de la Haute Savoie

Récépissé de déclaration en date du 4 août 2021

JO 17 août 2021 (Annonce 1570)

SIRET 919 524 686 00012

300 rue Louis Rustin – ARCHAMPS

74162 Saint Julien en Genevois

I - Evolution de l'objet du fonds de dotation botanic

La création d'un fonds de dotation (ci-après le « FDD ») est actée en Juillet 2021, dans la continuité de l'acquisition de la qualité de société à mission du Groupe botanic ®.

Après 3 ans de fonctionnement, le conseil d'administration a souhaité étendre ses actions de mécénat aux corridors écologiques sur le territoire métropolitain, eu égard notamment aux enjeux de préservation de la biodiversité.

En juin 2024, le conseil d'administration a décidé de faire évoluer l'objet social du FDD comme suit :

Le Fonds de dotation botanic a pour objet la réalisation, directement ou indirectement, de toute action d'intérêt général visant :



Photo Franck Vogel

- la défense, la préservation, la protection et la restauration des espaces forestiers naturels, des corridors écologiques y compris urbains, leurs écosystèmes et leur biodiversité,
- la sensibilisation du public à la protection et la préservation des espaces forestiers naturels, des corridors écologiques, leurs écosystèmes et leurs biodiversités,
- La diffusion de connaissances et d'informations sur la préservation, la protection et l'avenir des espaces forestiers et des corridors écologiques, leurs écosystèmes, ainsi que sur la biodiversité terrestre sous toutes ses formes face aux défis environnementaux.

II - Orientations du FDD



Photo Franck Vogel

Les orientations du FDD décidées en conseil d'administration sont les suivantes :

- des actions en France Métropolitaine : le FDD met en place des actions avec des partenaires opérateurs du monde forestier ou des corridors écologiques susceptibles de l'aider dans la mise en œuvre de son objet, avec une visée de proximité avec les sites des magasins du Groupe ;
- l'axe pédagogique est également prioritaire : dans ce cadre, il s'agit de trouver les moyens de transmettre auprès d'un large public des formations ou informations utiles à la compréhension du fonctionnement des milieux forestiers et corridors écologiques, leur biodiversité, leurs problématiques et également leur utilité tant d'un point de vue environnemental, sociétal qu'économique.

LA SÉLECTION DES PROJETS

La sélection des projets se fait en amont des Conseils d'administration par le Président et Madame Valérie COTRO (en charge du pilotage au quotidien du FDD) ; le Conseil d'administration est ensuite appelé à valider ou non les projets avant leur mise en œuvre.



Photo Franck Vogel

Le FDD accompagne en tant que mécène privé des actions d'intérêt général ; ces initiatives visent à sensibiliser les citoyens au rôle clé des milieux forestiers et corridors écologiques sur le territoire.

Le FDD privilégie le financement de projets durables.



Photo Franck Vogel



Photo Franck Vogel

Le FDD peut s'engager sur un soutien pluriannuel (sur 2 ou 3 ans) sur des projets à moyen terme, assurant ainsi une sécurité à un projet.

III – Fonctionnement interne du FDD

Le FDD est administré par un Conseil d'Administration (Titre II des statuts), composé de 3 à 9 membres.

Ont été désignés en qualité de premiers Administrateurs, in fine des statuts :

- En tant que Président : Luc BLANCHET, membre de droit, également Président du Groupe botanic®,
- Éric BOUCHET,
- Marie-Cécile BLANCHET,
- Bénédicte BLANCHET,
- Agnès BLANCHET.

Au cours de l'exercice, ce conseil d'administration s'est réuni le 28 juin 2024 pour statuer sur l'ordre du jour qui était le suivant :

- *approbation des comptes annuels du Fonds clôturés au 31 décembre 2023,*
- *approbation du rapport d'activité annuel,*
- *état d'avancement des projets 2024,*
- *projets 2025 ; en tant que de besoin, autorisations à conférer,*
- *point à date des dépenses réalisées et à venir pour l'exercice en cours,*
- *extension de l'objet social ; modification de l'article 2 des statuts,*
- *questions diverses.*

IV – Rapports du FDD avec les tiers

A – Actions de communication menées par le FDD

- Journée internationale de la forêt (21 mars 2024) : 100 000 sachets de graines florales de prairie ont été offertes aux parties prenantes du Fonds
- Les 28 et 29 septembre 2024, le FDD a participé au Festival Livres en Marches, en Savoie. C'est au cours de ce festival éco responsable, qu'ont été organisées des conférences et tables rondes sur le sujet des sols et la reconnexion au vivant.



Festival Livres en Marches (73) - septembre 2024

- Le site web (www.fondsdotation.botanic.com) permettant de communiquer l'activité du FDD le plus largement possible auprès du plus grand nombre : collaborateurs internes, clients, citoyens..., a émis trois newsletters sur des thématiques pédagogiques telles que les corridors écologiques dans l'agroforesterie, la grande noctule (chauve-souris forestière), les floraisons, le pollen et la biodiversité....

B – Liste des partenaires du FDD

- Partenariat avec l'ONF

Le FDD travaille étroitement avec l'ONF depuis sa création.

Différents projets de reboisement ou de soutien à la pédagogie forestière ont été validés sous forme de mécénat.

- Maison de la forêt de Cerisy (16) inaugurée le 12 avril 2024. Ce projet est un lieu dédié à la pédagogie forestière et permet à des nombreuses classes d'école de venir puiser les outils et informations utiles à une meilleure connaissance de l'éco système forestier. Le Fonds de dotation est le seul mécène privé.
- Conventions de Mécénat pour des projets de plantations sur l'hiver 24-25 sur les communes de :
 - o Charbonnières-les-Bains (69) : plantation à couvert continu d'essences résilientes au réchauffement climatique,
 - o Saint-Jean-deThurigneux (01) : plantation d'essences résilientes et variées,

- Epagny-Metz Tassy (74) : plantation à couvert continu d'essences résistantes au réchauffement climatique
 - Montberthault (21) : plantation d'essences résilientes et variées,
- **Partenariat avec l'écomusée de Thônes et la commune de Thônes :**
 - Plantation de nouvelles essences en test sur une parcelle communale
 - **Partenariat avec la LPO :**
 - Préservation des petits mammifères en forêt avec la LPO Normandie ; pose de gîtes spécifiques et suivi des peuplements,
 - Préservation de la grande noctule avec la LPO Drôme-Ardèche : financement d'une opération de comptage et suivi de cette chauve-souris forestière,
 - **Partenariat avec Livres en Marches (73)**

Le Festival écoresponsable a pour objet d'offrir à un large public une expérience culturelle et littéraire orientée sur le monde de demain et notre responsabilité tout au long de l'année et particulièrement en septembre de chaque année, temps fort de l'association.

Le partenariat est réalisé pour 3 ans pour se terminer fin 2024.

Des thématiques autour de la forêt, sa biodiversité et ses enjeux sont traitées à ce festival par le biais de conférences et de présentation de nouveaux livres à destination du grand public.

- **Mécénat financier auprès de l'association Sylv'ACCTES**

L'association Sylv'ACCTES a été créée pour encourager et accompagner la gestion forestière vertueuse répondant aux enjeux écologiques, sociaux et économiques. Grâce à la contribution de collectivités, entreprises mécènes, particuliers, partenaires forestiers, associations de protection de la nature, elle contribue ainsi à l'adaptation des forêts au changement climatique.

Le mécénat financier a été fléché sur le Grand Est où les forêts sont particulièrement touchées par la sécheresse et les tempêtes successives.

- **Mécénat financier avec l'association Francis Hallé pour la forêt primaire**

L'association agit pour la création d'un vaste espace de dimension européenne et de grande superficie – environ 70 000 hectares – dans lequel une forêt intacte évoluera de façon autonome, renouvelant et développant

sa faune et sa flore sans aucune intervention humaine, et cela sur une période de plusieurs siècles. Cette zone, localisée actuellement dans les Ardennes et les Vosges, sera transfrontalière, avec une base française.



Photo Franck Vogel

- **Partenariat avec le FDD Montagne Vivante**

Le FDD Montagne Vivante a été créé en 2022. Il conduit et coordonne une opération pédagogique de grande ampleur intitulée « L'École de la Forêt » avec pour prestataire principal l'Écomusée du Bois et de la Forêt de Thônes (74) mais également l'ONF, la LPO et Sylv'ACCTES, et le CNPF.



Écomusée du bois et de la forêt (74)

- **Partenariat avec l'Association Française d'Agroforesterie et son fonds AF-TER**

Depuis 2007, l'Association Française d'Agroforesterie agit pour accélérer la transition agro-écologique dans les différents territoires de France. L'équipe travaille au développement des pratiques agroforestières et à la reconstitution des haies et bocages, véritables corridors écologiques et leviers nécessaires à la transformation de l'agriculture.

La démarche se veut également pédagogique auprès des agriculteurs qui sont accompagnés sur plusieurs années après les plantations.

L'association est une parfaite illustration de la mise en œuvre de l'objet du FDD botanic qui vise à préserver et développer les corridors écologiques et leur biodiversité.

Une convention a été signée pour 2 projets différents d'accompagnement agricole. Ces projets verront le jour début 2025.

C – Actions de prospection de donateurs menées par le FDD

Aucune action de prospection de donateurs n'a été menée par le FDD à l'exception de l'opération d'appel à la générosité publique, pour la période commencée le 15 novembre 2023 jusqu'au 14 novembre 2024.

V – Liste des actions d'intérêt général financées par le FDD

Au cours de l'exercice 2024, les actions suivantes ont été financées :

Objet	Partenaire	Description sommaire	Nombre d'arbres plantés	Montant TTC en €
Pédagogie	ONF	Vallon du Fier (74) Parcours forestier pour les classes et pour tous publics - Mécénat		50 000
Reboisement	ONF	Reboisement au Valon du Fier (74) - mécénat	900	8500
Pédagogie -	ONF	Création d'un		

sensibilisation		sylvatorium à Queige (73)- mécénat		35 000 (solde)
Pédagogie	ONF	Reconstruction de la maison de la forêt de Cerisy (14) - mécénat		25 000 (solde)
Reboisement	ONF	Charbonnières (69) - mécénat	150	2 000 (acompte)
Reboisement	ONF	Reboisement Saint-Jean-de-Thurigneux (69) - mécénat	5200	9 000 (acompte)
Pédagogie	FDD Montagne Vivante	Création et soutien de l'école de la forêt avec l'écomusée de Thônes		20 000
Sensibilisation/ Pédagogie	Association Francis Hallé	Pour une forêt primaire		10 000
Sensibilisation	Association Livres en Marches	Cycle de conférences et de rencontres		10 000
Sensibilisation/ reboisement	Sylv'acctes	Gestion à couvert continu dans le Grand Est		30 000
Recherche	LPO	Suivi de la Grande Noctule et de la préservation des petits mammifères forestiers		50 000

VI – Liste des personnes morales bénéficiaires des redistributions du FDD

Tenant compte du paragraphe V ci-avant, les personnes morales bénéficiaires des redistributions du FDD sont les suivantes :

1/ OFFICE NATIONAL DES FORÊTS, Établissement Public à Caractère Industriel et Commercial, 2 bis avenue du Général Leclerc, 94704 MAISONS ALFORT

Direction Territoriale Auvergne Rhône-Alpes, 143 rue Pierre Corneille, 69406 LYON cedex 03, Siret 662 043 116 00489

2/ FDD Montagne Vivante - 105 Avenue de Genève - 74000 ANNECY

3/ ASSOCIATION FRANCIS HALLÉ POUR LA FORÊT PRIMAIRE, Mairie, 8 place de la Collégiale, 87120 EYMOUTIERS ; Association Loi 1901

4/ ASSOCIATION INFORM'ACTION, Association Loi 1901 enregistrée à la Préfecture de Chambéry sous le numéro 50301996000015, Mairie de Les Marches, 73800 PORTE DE SAVOIE

5 / SYLV'ACCTES RHONE-ALPES, DES FORETS POUR DEMAIN », Association Loi 1901 reconnue d'utilité publique, enregistrée à la Préfecture du Rhône numéro RNA W691088945, 23 rue Jean-Baldassini 69007 Lyon, Siret 814 102 174 00012

6/ LPO (Ligue pour la Protection des Oiseaux), Association Loi 1901 reconnue d'utilité publique, enregistrée à la Préfecture des Charentes numéro RNA W172002887, 8 rue du Docteur Jacques Pujos, 17300 ROCHEFORT, SIRET 784 263 287 00103.

VI – Liste des libéralités reçues

- NÉANT

VII - Conclusion

Ce troisième exercice a permis de diversifier des actions concrètes et durables en faveur de la préservation de la forêt publique et de la biodiversité en choisissant notamment un nouveau partenaire qui œuvre sur la reconstitution de corridors écologiques.

Depuis la création du FDD, 16 640 arbres ont été plantés (à fin décembre 2024).

L'ensemble des actions permet également de faire connaître l'objet du FDD au plus grand nombre : grand public et publics scolaires, partenaires, communes forestières, professionnels de la gestion forestière et des corridors biologiques ... permettant ainsi de poursuivre nos actions.

Les demandes de soutien continuent d'affluer sur le site en ligne du FDD et les choix deviennent compliqués, tenant compte également de l'absence de nouvelles ressources pour cet exercice.

Une réflexion est ainsi menée pour mettre en place un appel à dons en 2025 afin de continuer à œuvrer pour la préservation des écosystèmes forestiers et les corridors écologiques sur le territoire métropolitain.



Photo Franck Vogel

Fonds
de dotation 

botanic 

**300 Rue Louis Rustin
CS 44106 ARCHAMPS
74162 SAINT JULIEN EN GENEVOIS**

fondsdotation.botanic.com
fonds-de-dotation@botanic.com